



Les Appalaches du Nord-Est, territoire névralgique pour la connectivité écologique dans l'est de l'Amérique du Nord.

MÉMOIRE D'HORIZON-NATURE BAS-SAINT-LAURENT

Projet de parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 1, initié par l'entreprise
Invenergy

Déposé dans le cadre de l'audience publique sur l'environnement le 10 juin et 23 juillet 2024

27 juin 2024

À PROPOS D'HORIZON-NATURE BAS-SAINT-LAURENT

Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent (HNBSL) est un organisme de bienfaisance enregistré qui a pour mission la conservation de la biodiversité du Bas-Saint-Laurent, notamment par l'acquisition de milieux naturels.

L'organisme, créé en 2016, coordonne deux principaux projets, dont un projet de conservation des écosystèmes et habitats côtiers et un projet de réseau de corridors écologiques pour lequel nous agissons en tant que maître d'œuvre régional au sein de l'Initiative québécoise corridors écologiques.

NOTRE TRAVAIL:

- Protéger à perpétuité des échantillons d'écosystèmes pour le bénéfice des générations actuelles et futures
- Promouvoir et soutenir les initiatives de conservation de la biodiversité
- Acquérir et diffuser des connaissances en ce qui a trait à la biodiversité des écosystèmes bas-laurentiens
- Stimuler l'engagement des organisations de la région et des collectivités locales à la protection des milieux naturels
- Planifier et mettre en œuvre une stratégie de conservation basée sur des connaissances scientifiques robustes



À PROPOS DE L'INITIATIVE QUÉBÉCOISE CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

L'Initiative québécoise Corridors écologiques (IQCÉ) a été lancée par Conservation de la nature Canada (CNC) en 2017. Son objectif est d'accélérer la conservation de milieux naturels connectés par des corridors écologiques. L'initiative propose une approche collective de l'aménagement du territoire aux acteurs provinciaux et municipaux, aux propriétaires de lots boisés et de terres agricoles, et à d'autres acteurs clés. Des activités de planification stratégique, de conservation de la nature, d'acquisition de connaissances, de mobilisation, de renforcement des capacités et d'accompagnement sont réalisées au sud du 49e parallèle.

Coordonnée par CNC, l'IQCÉ est menée par un regroupement de 10 organismes et mise en œuvre par une centaine de partenaires. Les maîtres d'œuvre sont Nature-Action Québec, Corridor appalachien, Éco-corridors laurentiens, Capitale Nature, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent, Environnement Mauricie, la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière et le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec. Les partenaires nationaux sont le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), le Réseau de milieux naturels protégés (RMN).

[Qu'est-ce que la connectivité écologique? 2.0 | Connectivité Écologique
\(connectiviteecologique.com\)](http://connectiviteecologique.com)



Table des matières

À PROPOS D’HORIZON-NATURE BAS-SAINT-LAURENT	2
À PROPOS DE L’INITIATIVE QUÉBÉCOISE CORRIDORS ÉCOLOGIQUES	3
INTRODUCTION	5
PROJET DE RÉSEAU DE CORRIDORS ÉCOLOGIQUES DANS L’AXE DE POHÉNÉGAMOOK, LAC-TÉMISCOUATA ET DUCHÉNIER	8
PRÉOCCUPATIONS.....	13
RECOMMANDATIONS POUR LE MAINTIEN DE LA CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE	15
CONCLUSION	17
LEXIQUE.....	18
BIBLIOGRAPHIE.....	20
ANNEXE I	21

INTRODUCTION

La conservation de la biodiversité est aujourd'hui une préoccupation majeure de nos sociétés. La communauté scientifique s'est mobilisée dès les années 1980 pour alerter et trouver des solutions face à la perte des habitats et à la disparition et le déclin des espèces animales et végétales. Pourtant, 40 années plus tard, l'Union International pour la Conservation des milieux Naturels (UICN) estime qu'un million d'espèces sont aujourd'hui menacées d'extinction, fragilisant le fonctionnement des écosystèmes dont nous sommes tous dépendants. L'accord de Kunming-Montréal, signé lors de la 15^{ème} Conférence des Parties (COP-15) en décembre 2022, déplore cette situation et propose des solutions ambitieuses pour remédier à cette érosion continue du monde vivant. Par exemple, il vise à protéger 30 % de la planète, de restaurer un tiers des écosystèmes, réduire de moitié les risques liés aux pesticides et doubler les financements globaux en faveur de la protection de la nature. Enfin, cet accord reconnaît la place des gouvernements locaux et régionaux parmi les leaders. Certes, les pays se sont engagés nationalement, mais les solutions demeureront locales et devront être adaptées aux communautés et à leur contexte spécifique.

Comme il n'est plus envisageable d'attendre dix ans pour constater l'échec des politiques menées, les gouvernements du Québec et du Canada ont pris rapidement des décisions concrètes pour un plan de conservation sur nos territoires. Le gouvernement fédéral par exemple s'est engagé à déposer un projet de loi destiné à fixer les objectifs de biodiversité au Canada et à les rendre contraignants, ce qui est certainement une première pour le Canada et probablement dans le monde, peu de pays ayant décidé d'enchâsser leurs objectifs dans une loi.

De son côté, le Québec s'est doté d'un « Plan Nature » de 650 millions de dollars pour faire face au déclin de la biodiversité sur son territoire, marquant ainsi selon François Legault, le plus important investissement en matière de protection du territoire et de biodiversité de l'histoire du Québec. « Ce Plan va passer par de nouvelles aires protégées sur des terres publiques et privées » a-t-il ajouté, précisant qu'on allait protéger plus de territoires dans le sud du Québec, où la biodiversité est la plus riche. Ainsi, ce sont 144 millions de dollars qui ont été octroyés à Conservation de la Nature Canada pour bonifier les aires protégées en terres privées dans le Québec méridional, notamment pour l'Est-du-Québec. Cet investissement majeur vise à protéger des corridors de connectivité écologique dans 11 régions du Québec, et notamment dans le Bas-Saint-Laurent. La connectivité écologique telle que décrite dans cette entente fait référence à la migration et au mouvement sans entrave des animaux et des végétaux dans leur environnement.

Pour le contexte bas-laurentien, l'écorégion des Appalaches du nord-est et de l'Acadie s'étend sur deux pays, cinq états et quatre provinces; elle abrite des espèces en péril, des forêts anciennes et une population de 5,4 millions de personnes. Au Bas-Saint-Laurent, le secteur des Trois-Frontières est particulièrement reconnu pour être un des quelques liens qui soient névralgiques au maintien de la connectivité écologique au sein de l'écorégion dans son ensemble. Le secteur des Trois-Frontières chevauche le Bas-Saint-Laurent, le Nouveau-Brunswick ainsi que le Maine. Des acteurs des trois territoires, ainsi que les Premières Nations, travaillent conjointement à protéger les écosystèmes naturels et maintenir la connectivité écologique de ce secteur prioritaire. Ces solutions fondées sur la nature sont des moyens efficaces de lutte contre les impacts des changements climatiques et de protection de la biodiversité.

Lors de la 40e Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (NEG-ECP), qui s'est tenue les 28 et 29 août 2016, les gouverneurs et les premiers ministres de ces états et provinces ont adopté la résolution 40-3, intitulée « Résolution sur la connectivité écologique, l'adaptation aux changements climatiques et la conservation de la biodiversité ». La résolution souligne: «l'importance de la connectivité écologique pour l'adaptabilité et la résilience des écosystèmes, de la biodiversité et des communautés humaines de notre région face aux changements climatiques», «la nécessité de travailler au-delà des paysages et des frontières pour faire progresser les efforts de restauration et de maintien de la connectivité écologique», et la nécessité pour «les organismes relevant de leur juridiction d'améliorer la connectivité écologique, la conservation et la restauration dans leurs activités».

Depuis, des organismes internationaux comme Deux pays, Une forêt (Two countries, One forest) s'impliquent dans l'acquisition de connaissances et la modélisation du territoire partagé de l'écorégion des Appalaches du nord-est et de l'Acadie. Enfin, l'Initiative *Staying connected* est un partenaire continental intéressant dans la mise en valeur des écosystèmes présents des Appalaches et de la reconnaissance de l'importance de maintenir la connectivité écologique de ce secteur.



FIGURE 1 PRÉSENTANT UNE CARTE DE L'ÉCORÉGION DES APPALACHES DU NORD-EST ET DE L'ACADIE. TIRÉ DE TROMBULAK ET AL. (2008)

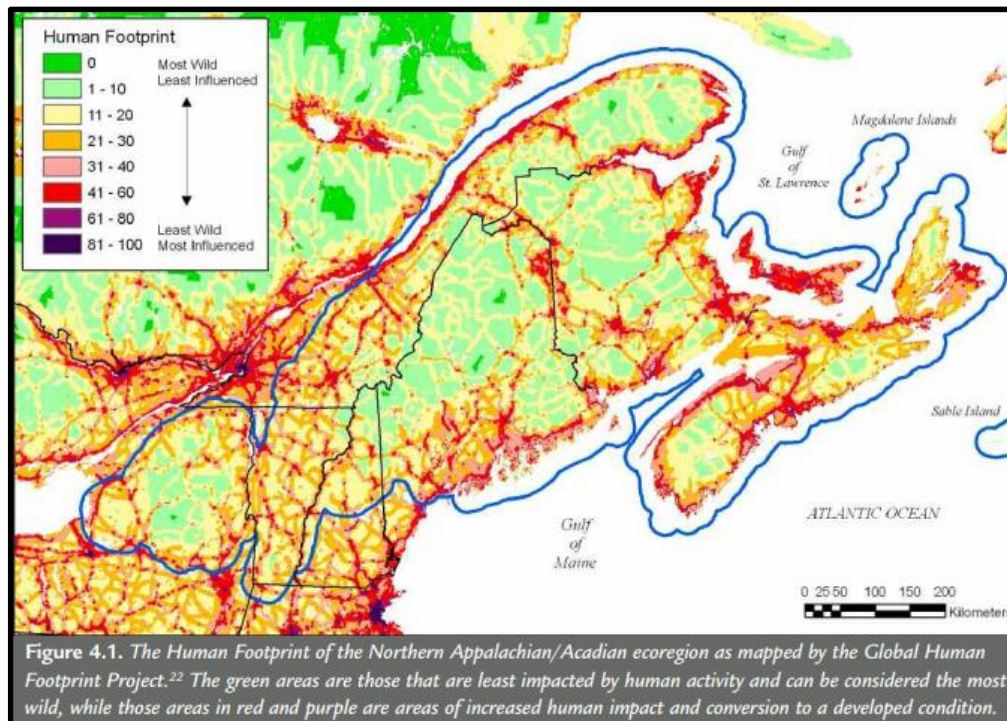


FIGURE 2 PRÉSENTANT L'INDICE D'INFLUENCE HUMAINE SUR LE TERRITOIRE DANS L'ÉCORÉGION DES APPALACHES DU NORD-EST. TIRÉ DE TROMBULAK ET AL. (2008)

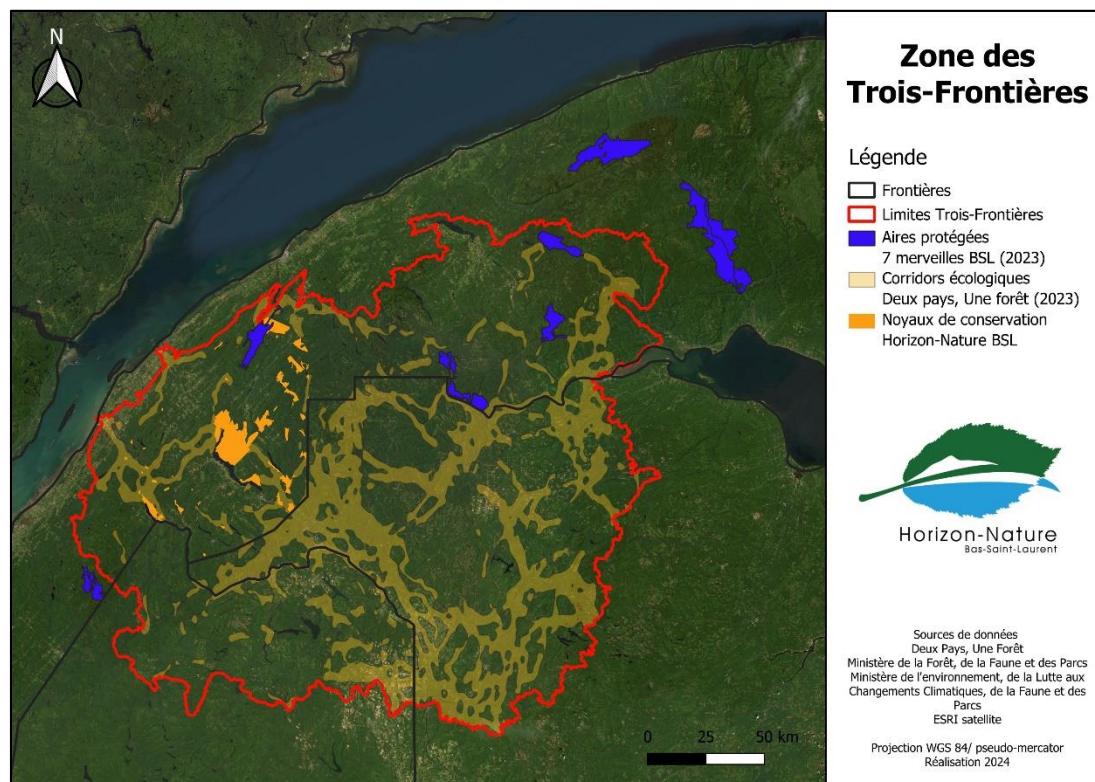


FIGURE 3 SECTEUR DES TROIS-FRONTIÈRES ET LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES MODÉLISÉS PAR DEUX PAYS, UNE FORET EN RELATION AVEC LES NOYAUX DE CONSERVATION D'HNBSL ET LES NOUVELLES SEPT AIRES PROTÉGÉES MISE EN RÉSERVE AU BAS-SAINT-LAURENT

PROJET DE RÉSEAU DE CORRIDORS ÉCOLOGIQUES DANS L'AXE DE POHÉNÉGAMOOK, LAC-TÉMISCOUATA ET DUCHÉNIER

Connaissant l'importance du secteur des Trois-Frontières, HNBSL s'est penché, dès 2016, sur la conception d'un réseau de corridors écologiques en concertation avec une vingtaine de partenaires régionaux. Avec l'appui d'un comité régional consultatif qui accompagne toutes les étapes du travail d'Horizon-Nature BSL, une vision régionale concertée entourant la connectivité écologique a été rédigée et un projet de corridors écologiques a vu le jour.

HNBSL se base sur les Standards ouverts pour la pratique de la conservation (CMP, 2020) afin de structurer son projet selon le cadre international de la pratique de la conservation. Une démarche concertée sérieuse et fondée sur des analyses scientifiques s'est développée en identifiant une vision régionale qui encadre les actions encore à ce jour. Ensemble, les intervenant du comité régional consultatif ont co-créé cette vision :

« D’ici 5 ans, les collectivités du Bas-Saint-Laurent seront conscientes de l’importance de la connectivité écologique pour le maintien de la biodiversité. Elles seront mobilisées afin d’en assurer la préservation ou la restauration par un aménagement conséquent et durable du territoire. Ainsi, dans le contexte des changements climatiques, un réseau de corridors écologiques commencera à se déployer afin d’assurer des voies de dispersion et de migration pour les différentes espèces vivantes. »

Depuis cette vision, une analyse de la connectivité écologique a été réalisée par l’Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent (Raymond-Bourret, E. et S. Nadeau, 2018) et une modélisation de corridors écologiques a été publiée en 2021 (Gratton et Gagnon, 2021).

Membres du comité régional consultatif (Gagnon, Jean-François, 2019)

- Conseil régional de l’environnement du Bas-Saint-Laurent
- Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag
- Organisme de bassin versant du Fleuve Saint-Jean
- Organisme de bassin versant OBAKIR
- Organisme de bassin versant du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent
- MRC des Basques
- MRC de Rimouski-Neigette
- MRC de Rivière-du-Loup
- MRC de Témiscouata
- Ministère des Transports et de la Mobilité Durable
- Ministère de l’environnement, de la lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- Union des producteurs agricoles du Québec
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
- Groupement forestier Grand-Portage
- Groupement forestier Mitis-Neigette
- Conservation de la nature Canada
- Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent
- Parc national du Lac-Témiscouata (SÉPAQ)
- Terfa, Réserve faunique Duchénier
- Agence régionale de mise en valeur des forêts privées

Partenaires financiers du projet

Société pour la nature et les parcs – Québec

Accélération de la conservation dans le sud du Québec - Plan Nature 2030

Fondation de la faune du Québec

Gouvernement du Québec

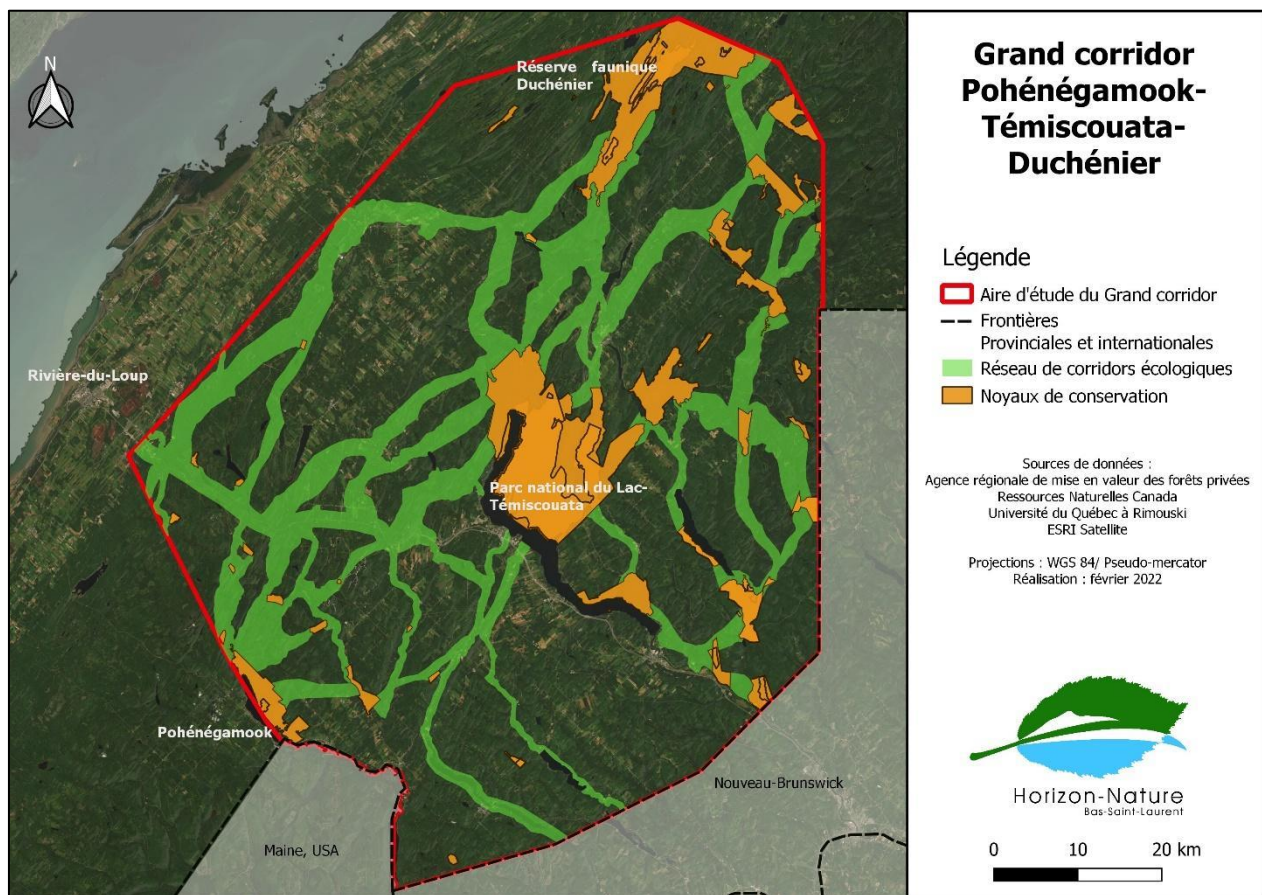


FIGURE 3 CARTE PRÉSENTANT LE RÉSEAU DE CORRIDORS ÉCOLOGIQUES DU PROJET D'HORIZON-NATURE BSL ET DE SON COMITÉ RÉGIONAL CONSULTATIF

Le secteur prioritaire de l'autoroute 85

Le secteur de l'Autoroute 85 est prioritaire puisqu'il est sous une pression accrue de développement résidentiel, industriel et commercial depuis la construction d'une autoroute élargie. Ces pressions sur le territoire, couplées à la présence de 31 passages fauniques construits sous la chaussée font que ce secteur présente un niveau de sensibilité et d'importance en termes de conservation de la connectivité.

Horizon-Nature BSL travaille à maintenir le couvert forestier dans ce secteur en consolidant un réseau de corridors écologiques qui couvre le territoire public et privé. HNBSL étant un organisme œuvrant en territoire privé, son équipe rencontre, depuis 2021, tous les propriétaires privés en bordure de l'autoroute 85 et à proximité des passages fauniques pour réaliser des projets de conservation volontaire avec eux dans le but de sécuriser les passages fauniques. Plus de 50 propriétaires ont été rencontrés, plus de 5000 ha de forêt sont sous conservation volontaire.

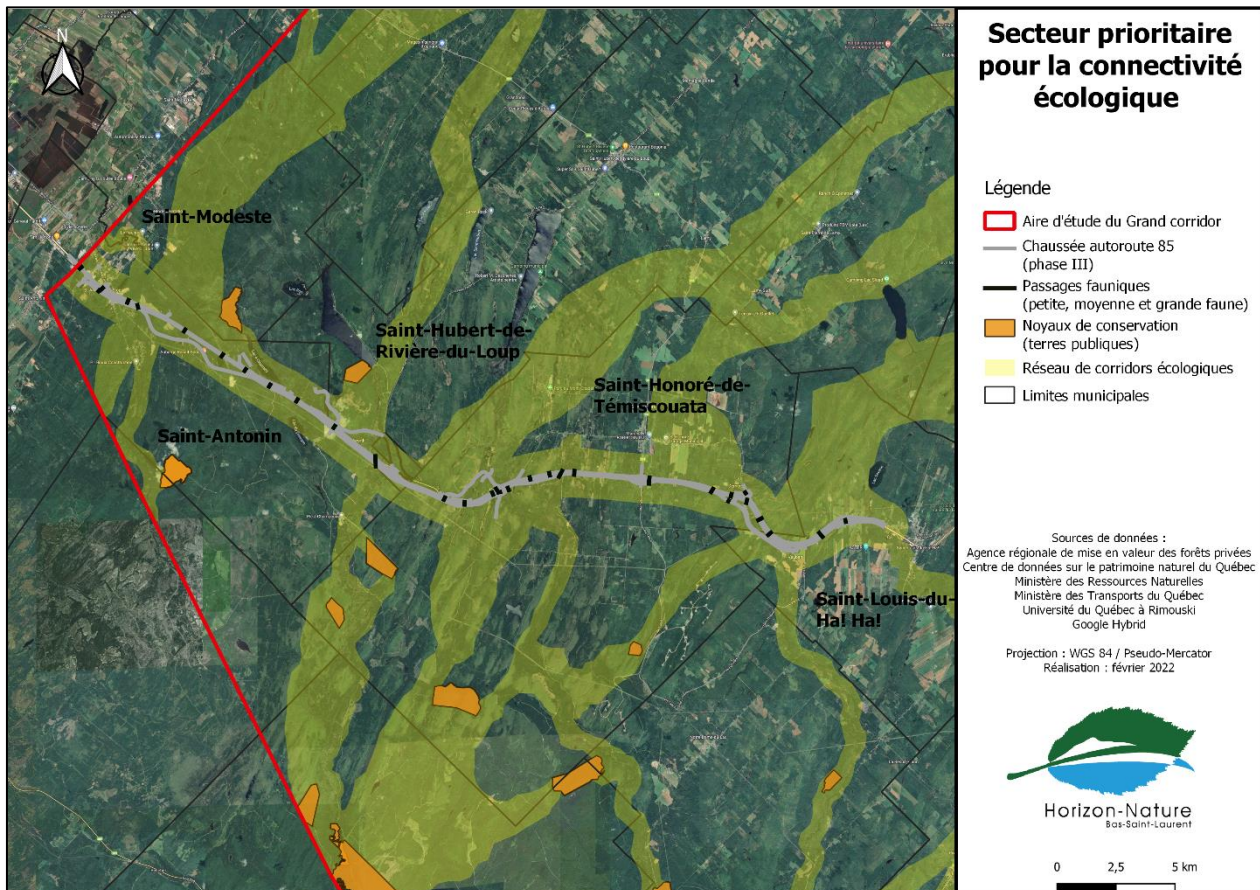


FIGURE 4 PRÉSENTANT LE SECTEUR D'ACTION PRIORITAIRE D'HNBSL, LA NOUVELLE CHAUSSÉE DE L'AUTOROUTE 85 AINSI QUE LES 31 EMPLACEMENTS DES PASSAGES FAUNIQUES CONSTRUITS SOUS L'A-85 POUR PERMETTRE À LA FAUNE DE SE DÉPLACER D'UN CÔTÉ À L'AUTRE DE LA NOUVELLE AUTOROUTE.

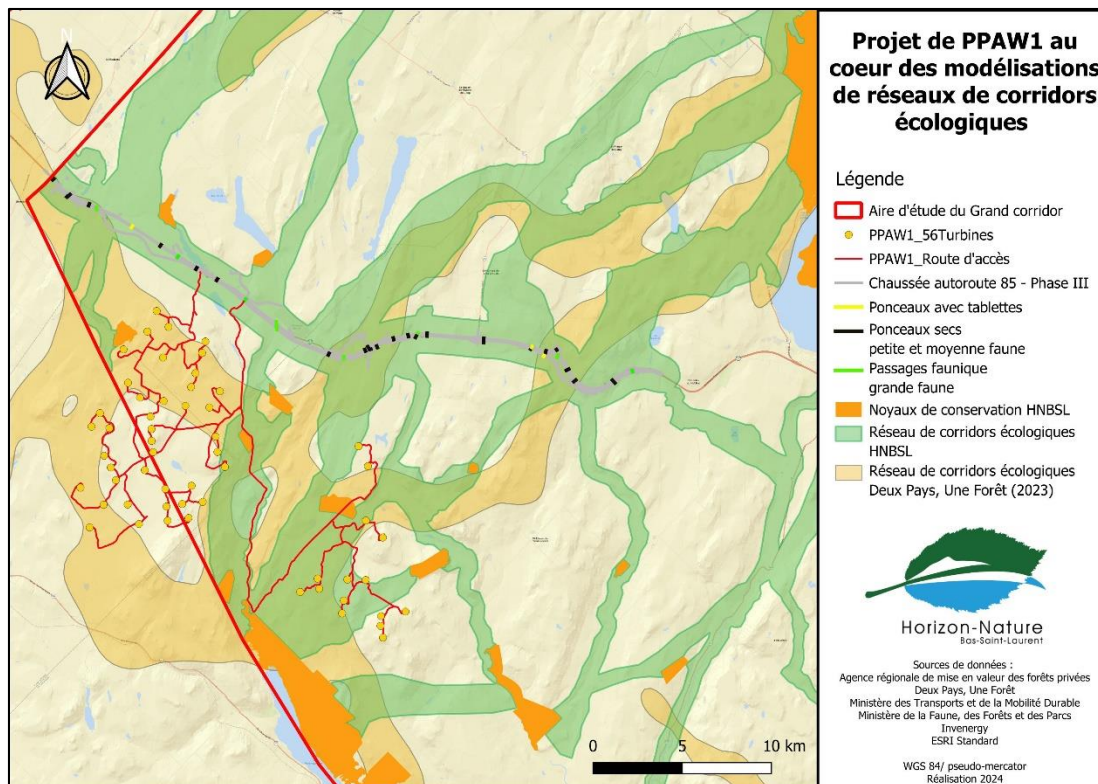


FIGURE 5 PROJET DE PPAW1 ET LES DEUX MODÉLISATIONS DE CORRIDORS ÉCOLOGIQUES SELON UNE LISTE D'ESPÈCES DIFFÉRENTES POUR HNBSL (QUÉBEC) ET DEUX PAYS, UNE FORÊT (USA, CANADA)

Ce qui s'en vient pour ce secteur :

- Le MTMD a octroyé un mandat de recherche pour 8 ans sur le suivi des passages fauniques afin d'évaluer leur succès;
- Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) est en voie de publier un rapport sur la création de zones tampons autour des passages fauniques en terre publique ainsi que des modalités qui s'appliquent pour les interventions sylvicoles;
- Parcs Canada vient de publier une cartographie des zones névralgiques pour la connectivité écologique à l'échelle nationale et le secteur des Trois-Frontières apparaît comme une de ces zones;
- Wildlands Network (USA), Deux Pays, Une Forêt (USA et Canada), Horizon-Nature BSL (Québec), CRSNO (Nouveau-Brunswick), Société pour la nature et les parcs- secteur Nouveau-Brunswick, Conservation de la nature Canada (Gaspésie) et la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwuk travaillent à former un partenariat pour la consolidation d'un corridor écologique transfrontalier utilisant la modélisation de Deux Pays, Une Forêt.

PRÉOCCUPATIONS

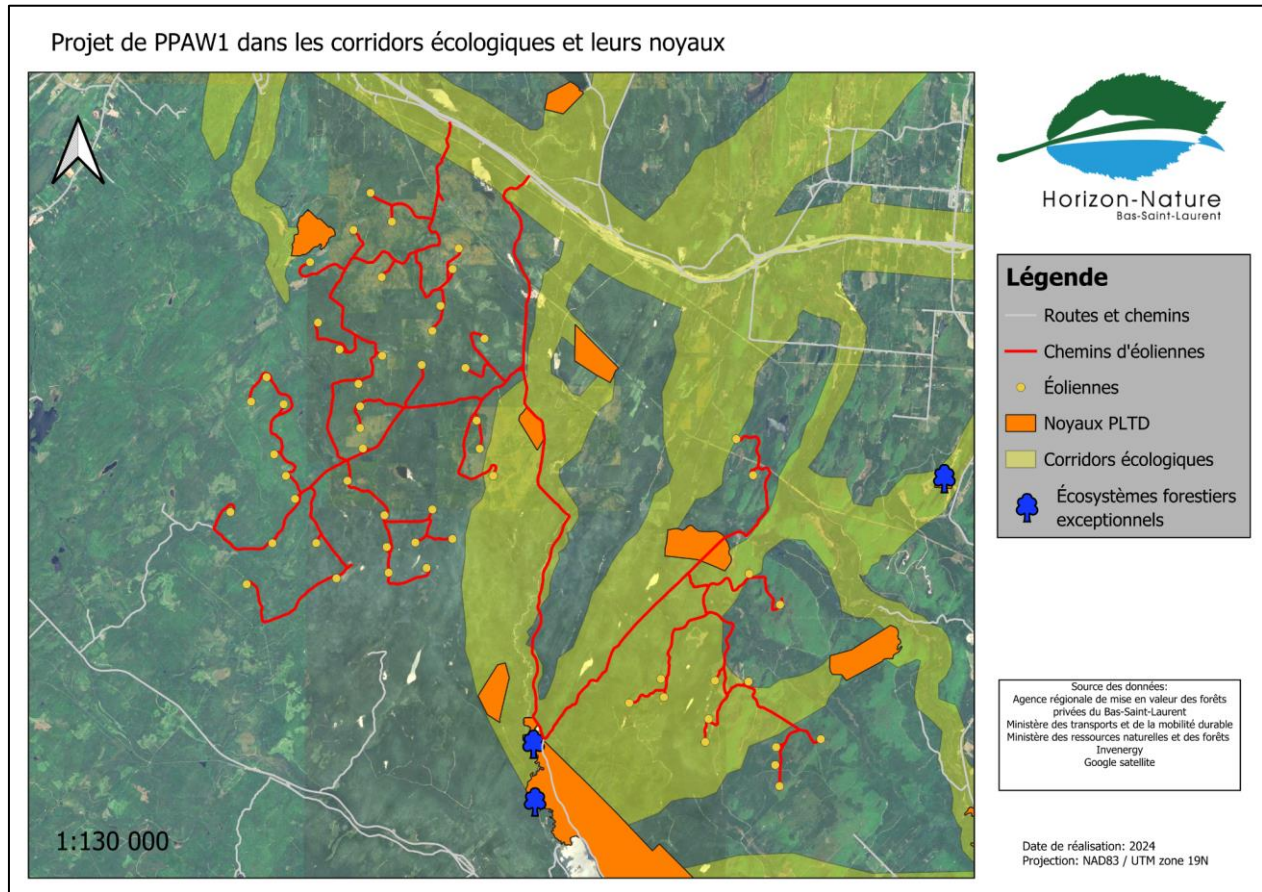


FIGURE 6 LE PROJET DE PARC ÉOLIEN PPAW1 DANS LE SECTEUR D'ACTION PRIORITAIRE D'HNBSL, SES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ET SES NOYAUX DE CONSERVATION

HNBSL ressent quelques préoccupations liées à la construction d'un parc éolien dans ce secteur, mais également au fait que plusieurs projets de méga parc éolien sont actuellement en analyse sur le secteur prioritaire entourant l'autoroute 85. HNBSL est préoccupé par :

- L'absence de rencontre ou consultation pendant une phase de conception de projet par l'initiateur. De ce fait, HNBSL n'a pas eu l'opportunité de suggérer des alternatives à l'initiateur à un moment opportun;
- Que le succès des passages fauniques soit compromis par la création de méga parc éoliens qui fragmentent le territoire et modifient les déplacements de la faune terrestre;
- Que la transition énergétique qui s'opère actuellement ne prenne pas en compte la crise de la biodiversité;

- La faible considération ou l'absence de considération d'impacts cumulatifs dans les évaluations d'impacts environnementaux, considérant que l'initiateur planifie proposer un deuxième parc éolien (PPAW2) dans le même secteur;
- Le manque de données dans les documents d'impacts environnemental concernant les seuils de développement/les seuils d'altération des écosystèmes par unité de superficie donnée ainsi que sur la capacité de support d'une région pour accueillir ces méga projets;
- L'absence de reconnaissance de l'importance de la connectivité écologique dans les évaluations environnementales et par le gouvernement, malgré l'important financement du gouvernement provincial envers les projets de connectivité écologique;
- Que la construction de méga parcs éoliens compromet le succès du projet de corridors écologiques du secteur de l'autoroute 85 et plus largement de tout le réseau de corridors écologiques dans l'axe de Pohénégamook, Lac-Témiscouata et Duchénier;
- La possibilité que la proposition de création d'aires protégées d'intérêt par les différents groupes environnementaux régionaux soit plus difficile dans ce secteur s'il est aussi convoité par des promoteurs qui avancent plus rapidement que les groupes environnementaux;
- La rapidité à laquelle les projets sont déposés et analysés sans que les groupes environnementaux ait le temps de s'informer adéquatement et qu'ils soient consultés;
- HNBSL ignore comment l'initiateur du projet compte considérer les enjeux de la connectivité écologique;

HNBSL se questionne sur l'étalement du projet de parc éolien PPAW1. Lorsque comparé avec les autres projets éoliens du secteur, tels que le Parc éolien Témiscouata I et II (voir figure 2 en Annexe), HNBSL a des questions sur la taille du parc éolien PPAW1 et sur son réseau routier.

Par exemple, pourquoi les deux secteurs du PPAW1 sont reliés par 19 km de route le long de laquelle aucune turbine n'est prévue ? Est-ce que ce tronçon routier est nécessaire ? L'Initiateur peut-il accéder au secteur Est par Saint-Honoré-de-Témiscouata et réduire le kilométrage de route à élargir de cette manière ? Le projet de PPAW1 comporte 10 fois plus de routes que les parcs éoliens Témiscouata I et II, pour seulement 2 fois plus d'éoliennes.

Finalement, HNBSL se questionne sur l'importance des deux éoliennes les plus au Nord du secteur Est. Elles nécessitent d'emprunter une route de 5 km qui traverse un noyau de conservation qui est un projet de refuge biologique connu. Ces deux turbines pourraient être retirées.

RECOMMANDATIONS POUR LE MAINTIEN DE LA CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE

Puisque la connectivité écologique au Bas-Saint-Laurent est reconnue à l'international comme faisant partie du secteur névralgique des Trois-frontières, au sein des Appalaches du nord-est et de l'Acadie, HNBSL recommande que les projets éoliens projetés sur le territoire soient conçus en :

- Prouvant que la connectivité écologique soit préservée entre les noyaux de conservation, dans les corridors écologiques identifiés par HNBSL (figure 3);
- Évitant de traverser les noyaux de conservation inclus dans la modélisation d'HNBSL (Gratton et Gagnon, 2021), (figure 5 et 6);

Puisque HNBSL a le mandat de sécuriser les 31 passages fauniques construits par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) sous l'autoroute 85, nous recommandons de :

- Ne pas déboiser à moins de 500 mètres d'un passage faunique construit sous l'autoroute 85;
- Entrer en contact avec le chercheur mandaté par le MTMD pour effectuer un suivi scientifique des passages fauniques pour les prochains 8 ans;

Puisque la perte d'habitat est la principale cause du déclin de la biodiversité et que la fragmentation des habitats via la construction de routes entraîne une perte, suivie d'une dégradation d'habitats résiduels.

Puisqu'au Québec, selon le MTMD, nous comptons 325 000 km de routes et 468 000 km de routes forestières, ce qui représente plus de 10,5 fois le tour de la terre.

Puisque la fragmentation anthropique du territoire s'ajoute à toutes les autres causes de la fragmentation naturelle, dont celles amplifiées avec les perturbations globales du climat (feux de forêt, chablis). HNBSL demande :

- Que la construction des parcs éoliens (route, déboisement, emplacements de turbines et effets de bordure) évite de fragmenter des massifs forestiers non fragmentés pour ainsi éviter la perte de forêts intérieures (Perrote-Carron et al. 2012) (figure 3 en Annexe);
- De calculer et considérer l'effet de lisière (bordure) sur les milieux forestiers dans les évaluations d'impacts pour tout déboisement planifié (Perrote-Carron et al. 2012) en considérant l'impact de l'effet de bordure sur les populations animales et végétales ;

- Pour assurer au minimum la régénération des peuplements forestiers, maintenir des fragments forestiers isolés d'au minimum 10 ha et veiller à créer des fragments résiduels de forme carré ou ronde en évitant les formes allongées et étroites (Gratton et Nantel, 1999);
- Effectuer une analyse de la fragmentation du territoire dans le projet de PPAW1 pour connaître les endroits où Invenergy peut reboiser l'équivalent de ce qui a été déboisé, à l'intérieur d'un corridor écologique d'HNBSL.

Pour contribuer au maintien des écosystèmes fonctionnels et leur capacité à accueillir une biodiversité régionale, HNBSL recommande de :

- Maintenir une représentativité des peuplements forestiers (classes d'âges, essences) et écosystèmes dans le paysage du secteur ciblé par le projet (hétérogénéité et représentativité des habitats);
- Prouver que le projet du parc éolien n'a pas comme effet d'altérer les écosystèmes du secteur ciblé au deçà du seuil d'altération toléré (ex. max 30% de milieux altérés par unité de référence pour assurer le maintien des espèces (Perrote-Carron et al. 2012);
- Éviter ou minimiser la création de nouveaux ponceaux lors de la création de nouvelles routes sur le territoire du projet. Lors qu'impossible, financer ou assurer les suivis des nouveaux ponceaux construits et leur maintenance pour assurer le maintien de la connectivité écologique aquatique et la libre circulation de l'eau;
- Considérer les effets cumulatifs d'un secteur de projet élargi dans une démarche d'analyse des différentes pressions du territoire (ex. autres parcs éoliens en évaluation, réseau routier, interventions sylvicoles, affectation urbaine, commerciale, industrielle, etc).

CONCLUSION

Dans les dernières années, l'importance de la connectivité écologique a énormément pris de l'ampleur dans la sphère scientifique, environnementale et politique. À l'heure actuelle, les différents ministères du gouvernement provincial déposent des politiques et publient des documents qui en font état. Notamment, le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) vient d'accepter la diffusion de nouvelles orientations gouvernementales en matière d'Aménagement du Territoire (OGAT) dont l'orientation 2.2 mentionne l'intérêt d'identifier des corridors écologiques et d'en assurer leur préservation via des options de conservation. Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent apprécie l'espace de dialogue citoyen qui est rendu possible par la tenue d'une audience publique sur le projet de parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 1. Cet espace permet d'avoir un temps consacré à la réflexion et au partage de préoccupations et recommandations afin que le projet puisse prendre en considération les meilleures avenues. De plus, des recommandations claires de la part du groupe d'experts sur les adaptations aux changements climatiques (GEA) a publié un rapport dans lequel l'orientation 1.1 rappelle l'importance d'identifier les corridors écologiques de nos territoires et de se doter d'une stratégie nationale pour favoriser la connectivité écologique. (Ouranos, 2024).

Les organismes de conservation sont au front de la connectivité écologique sur le territoire québécois et gagnent à être consultés en amont d'un projet afin que celui-ci ne contrevienne pas aux planifications stratégiques de partenaires territoriaux. Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent souhaite voir naître des processus de consultations à proprement dit, lors desquels les intervenants ont l'espace de questionner le projet pour s'assurer qu'il puisse se réaliser en harmonie le plus possible avec les projets en cours.

LEXIQUE

Connectivité écologique

Fait référence au mouvement sans entraves des espèces animales et végétales à travers l'environnement. (Initiative québécoise Corridors écologiques) Deux types de connectivité écologique existent : 1) structurelle, plutôt liée à la connectivité physique des habitats boisés et 2) fonctionnelle, plutôt liée aux traits fonctionnels des espèces ciblées dans l'analyse.

Corridors écologiques

« Espace géographique clairement défini où la gouvernance, la gestion et l'intendance à long terme maintiennent ou restaurent une connectivité écologique efficace tout en respectant les valeurs d'intendance autochtone. » (UICN, 2020)

Conservation

Ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration et l'utilisation durable et visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures.

Écosystèmes

Un écosystème est une unité fonctionnelle composée d'organismes vivants, de leur environnement non vivant et de leurs interactions. Les composantes d'un écosystème donné et ses limites spatiales dépendent de l'objectif pour lequel l'écosystème est défini : dans certains cas, elles sont relativement nettes, tandis que dans d'autres, elles sont diffuses. Les limites des écosystèmes peuvent changer au fil du temps. Les écosystèmes sont imbriqués dans d'autres écosystèmes et leur échelle peut aller de l'infiniment petit à l'ensemble de la biosphère. À l'heure actuelle, la plupart des écosystèmes contiennent des êtres humains en tant qu'organismes clés ou sont influencés par les effets des activités humaines sur leur environnement. (Glossaire du GIEC, 2023)

Noyaux de conservation

Une aire ayant une taille suffisante, un couvert naturel adéquat et une qualité acceptable pour servir d'habitat source pour la majorité ou pour toutes les espèces caractéristiques d'une région. L'ensemble des noyaux contribue à assurer la biodiversité de la région naturelle et abrite des écosystèmes suffisamment grands pour résister aux perturbations naturelles. Dans la modélisation de la connectivité, les noyaux ou nœuds correspondent aux parcelles d'habitats à relier.

Passages fauniques

Une infrastructure conçue pour diminuer les risques de collisions des véhicules avec la faune et permettre à une ou plusieurs espèces de traverser la route en toute sécurité.

BIBLIOGRAPHIE

[CMP-Standards-ouverts-pour-la-pratique-de-la-conservation-v4.0-French.pdf](#)
([conservationstandards.org](#))

Gagnon, JF. 2019. « Synthèse des trois ateliers de co-crédation. » Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent, Rimouski. 13 pages.

Gratton, L. et J-F Gagnon, 2021. Identification d'un réeseau préliminaire de corridors écologiques dans l'axe Pohénégamook-Témiscouata-Duchénier. Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent, Rimouski.

Ouranos, 2024. [Rapport Groupe experts adaptation changements climatiques GEA.pdf](#)
([ouranos.ca](#))

Perrotte Caron O, Varady-Szabo H et Malenfant A. 2012a. Portrait de l'organisation spatiale du territoire forestier gaspésien définie d'après la mesure de l'intensité de la fragmentation et de la connectivité des forêts. Consortium en foresterie Gaspésie-Les-Îles, Gaspé, Québec. 59 p.

Raymond-Bourret, E. et S. Nadeau, 2018. Analyse de la connectivité faunique: territoire privé du Bas-Saint-Laurent. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, Rimouski, 55 p.

Trombulak, S.C., M.G. Anderson, R.F. Baldwin, K. Beazley, J.C. Ray, C. Reining, G. Woolmer, C. Bettigole, G. Forbes, and L. Gratton. 2008. The Northern Appalachian/Acadian Ecoregion: Priority Locations for Conservation Action. Two Countries, One Forest Special Report No. 1

ANNEXE I

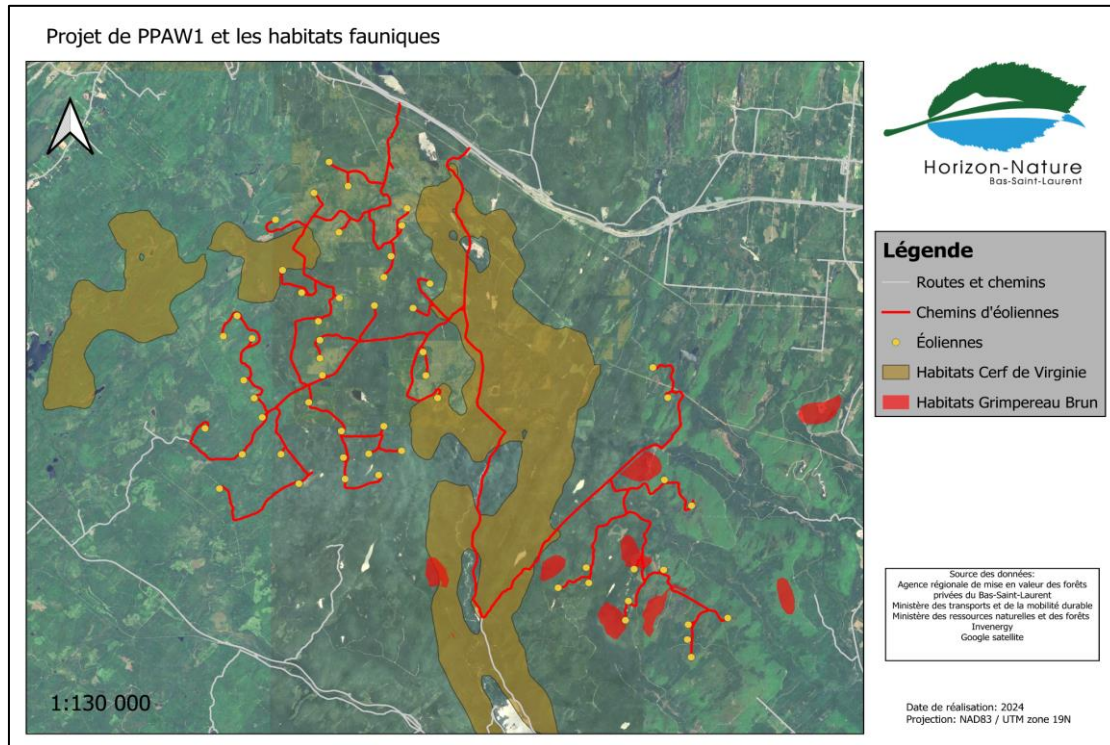


FIGURE 1 PROJET DE PARC ÉOLIEN POHÉNÉGAMOOK-PICARD-SAINT-ANTONIN-WOLASTOKUK 1 ET LES NOYAUX D'HABITATS FAUNIQUES POUR LE GRIMPEREAU BRUN ET LE CERF DE VIRGINIE (RAYMOND-BOURRET, E ET S. NADEAU, 2018)

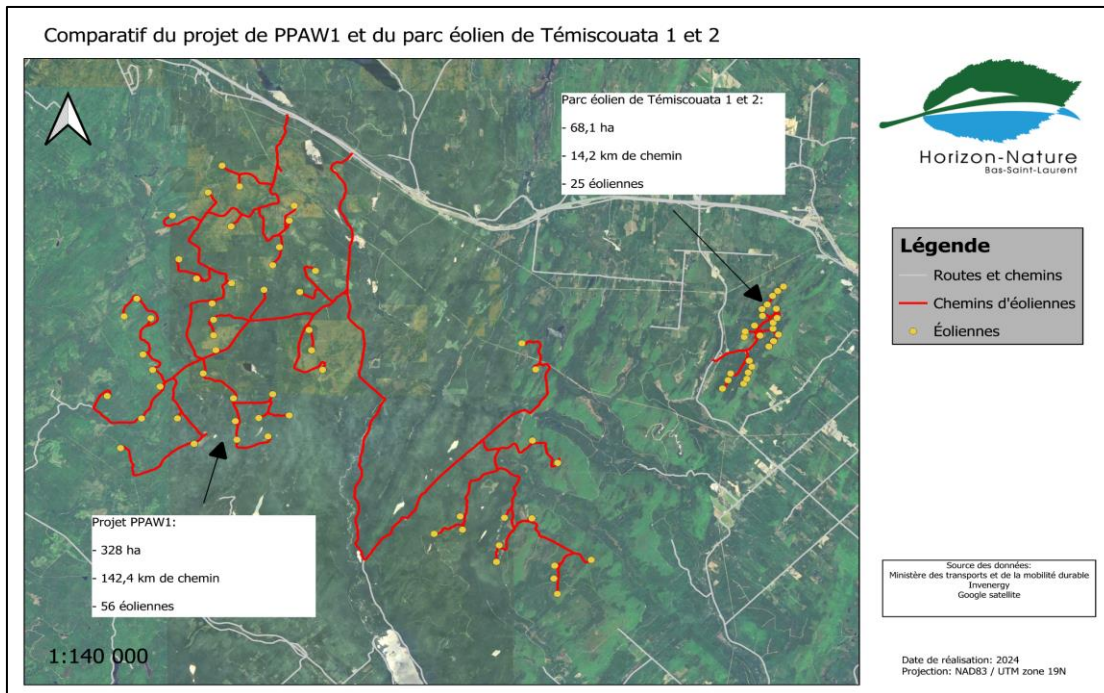


FIGURE 2 COMPARAISON DES PARCS ÉOLIENS TÉMISCOUATA I ET II ET DU PARC ÉOLIEN PROJETÉ DE PPAW1 PAR INVENERGY

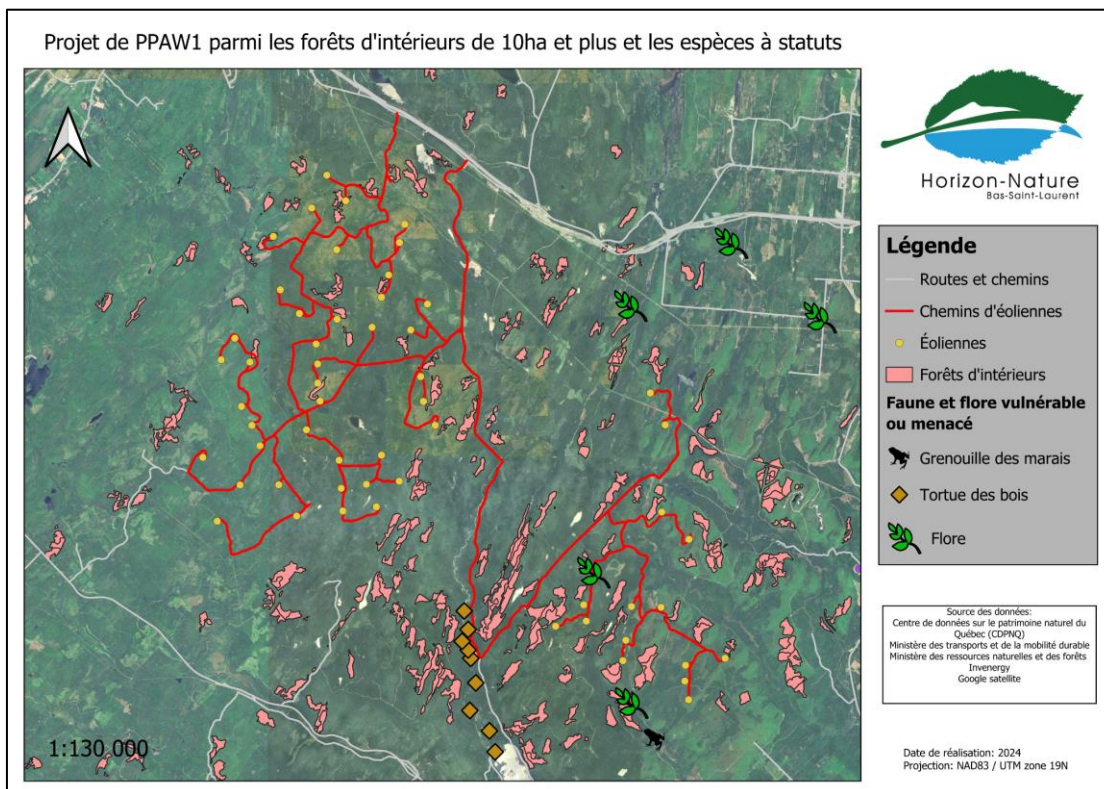


FIGURE 3 ILLUSTRANT LA FORÊT D'INTÉRIEURE EN TERRE PUBLIQUE (EN ROSE) ET LE POTENTIEL D'ISOLEMENT DES FRAGMENTS DE FORÊT D'INTÉRIEURE PAR LES ROUTES ÉLARGIES DU PARC ÉOLIEN PPAW1